









ACCUEIL

A PROPOS

CHAMPS D'EXPERTISE

ACTIVITÉS

DOCUMENTATION

RESSOURCES

NOUS JOINDRE



TCVCM



La supervision d... Les services de supervision de ...

Uar, 06-11-2012



Capsules de sens... TROIS DRAMA CAPSULES ILLUSTRANT...

Dim. 06-11-0011



Les tribunaux sp. En réponse aux revendicat...



VOUS vivez certaines de ces

RAPPORT ANNUEL 2012-2013



SOS 514 873-8805 1800 363-9010



En cas d'urgence composez le 911

Documentation

Bienvenue à la Table de conce

La supervision des droits d'ac

Are you a victim of domestic v











09-11-2012 | VOUS vivez certaines de ces situations?



VICTIM OF DOMESTIC VIOLENCE?







https://www.facebook.com/TableDeConcertationEnViolenceConjugaleDeMontreal











SOMMAIRE

| Mot de la Présidente | 4 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Présentation de la TCVCM | 5 |
| Introduction | 7 |
| Protocole de collaboration inter sectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale (PEEVC) | 8 |
| Implantation du PEEVC | 6 |
| Suivi de l'implantation du PEEVC | 9 |
| Tribunaux spécialisés en violence conju- gale | 19 |
| Supervision des droits d'accès (SDA) | 22 |
| Violence conjugale auprès des jeunes de 18-24 ans de Montréal | 25 |
| Personnes vivant avec des besoins parti- culiers en contexte de violence conjugale | 26 |
| Communautés ethnoculturelles | 32 |
| Portrait et d'analyse de l'offre et de l'arti- culation des services en violence conju- gale | 34 |
| Vie associative | 35 |
| Le conseil d'administration | 35 |
| Le Comité de coordination | 36 |
| Priorités 2013-2014 | 38 |



PRATIQUES EXEMPLAIRES

RETROUVEZ LES
PRATIQUES
EXEMPLAIRES
DE LA TCVCM AUX
PAGES 13, 16, 18,
22 27, 31, 34, ET
38 DE CE DOCUMENT ET SUR

<u> http://www.tovom.ca</u>





Mot de la Présidente, Maître Gaétane Martel

Je suis heureuse de vous présenter le rapport annuel de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal. Le document expose le travail mené par la Table au cours de l'exercice 2012-2013, dans le cadre de la réalisation de son plan triennal 2011-2014.

Les actions décrites dans ce document ont été menées suivant deux axes :

- \Rightarrow Favoriser le partenariat, la coopération et la complémentarité, la concertation des organismes \mathbf{e} uvrant auprès des personnes aux prises avec la violence conjugale.
- → Tenír compte des différentes réalités vécues par les femmes immigrantes et québécoises de communautés culturelles, les lesbiennes, les gais, les femmes handicapées, les femmes âgées, les femmes autochtones, et, les hommes violentés.

Durant cet exercíce, l'accent a été mís sur la prise en compte des besoins spécifiques des enfants exposés à la violence conjugale d'une part, et, d'autre part, sur les clientèles afin de s'assurer que les organismes membres et partenaires de la Table répondent aux besoins de sécurité de toutes les catégories de victimes. L'équipe de la Table a concentré ses efforts sur les dossiers relatifs aux droits d'accès supervisés, à l'implantation du Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale, aux tribunaux spécialisés, à la sensibilisation aux différentes réalités vécues par les clientèles particulières, au portrait des services en violence conjugale de Montréal, et à la prévention de la violence conjugale chez les jeunes de 18-24 ans à Montréal.

J'aimerais souligner la contribution de la Table à l'élaboration du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2012-2017, ainsi que la collaboration exemplaire a vec l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal dans tous les dossiers. La Table salue les améliorations apportées par le gouvernement pour « prévenir , dépister, contrer » la violence conjugale mais note que beaucoup d'efforts restent à faire notamment pour ce qui est des droits d'accès supervisés et de l'harmonisation des conditions des différentes cours de justice. Il est important, par ailleurs, que les recommandations formulées à l'effet de l'amélioration des droits d'accès supervisés soient prises en compte dans les politiques futures.



Je me réjouis du bon fonctionnement du Comité de coordination et du Conseil d'administration de la Table. La participation et l'implication des membres de ces instances, a permis de suivre méticuleusement les dossiers et de prendre des décisions judicieuses pour l'atteinte des objectifs de la Table. Le comité de suivi, relativement au Protocole a entrepris de redynamiser les comités sous régionaux et la table est en voie de recruter une professionnelle pour suivre et soutenir l'implantation du protocole.

«Je saísís l'occasíon quí m'est offerte, pour souligner, le travail accompli par Lise Poupart et Monique Villeneuve. Lise s'est dévouée pour la mise en œuvre du Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale. Elle demeure pour l'équipe de la Table, une source d'inspiration en la matière. Monique, coordonnatrice de la Table a décidé de relever de nouveaux défis, forte d'une maîtrise obtenue avec brio. L'équipe de la table la remercie pour son travail et l'accompagne de tous ses vœux dans sa nouvelle carrière.

Bienvenue à notre nouvelle coordonnatrice, Marie Pascaline Menono qui a rejoint l'équipe de la Table au mois de mai 2013. J'exprime ma gratitude au nom de la Table, à nos membres et partenaires, aux membres des CoCo et CA, à l'équipe de la coordination, , aux personnes et aux organismes partenaires, pour leur contribution à la réalisation de notre mission. Je puis vous assurer que nous restons mobilisés / es pour poursuivre la lutte contre la violence conjugale.

Maître Gaétane Martel Présidente du conseil d'administration de la TCVCM



LA TABLE DE CONCERTATION EN VIOLENCE CCONJUGALE DE MONTRÉAL

Créée en 1986 à l'initiative du Service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM), la Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM) a comme principale raison d'être la concertation de tous les acteurs sociaux impliqués en violence conjugale sur le territoire de l'Île de Montréal. La Table vise l'amélioration des services et des connaissances sur la problématique de la violence conjugale, avec un accent particulier pour les enfants exposés à la violence conjugale, les membres des communautés ethnoculturelles et les femmes vivant des vulnérabilités multiples. Elle est composée de 30 organismes communautaires et publics provenant de différents secteurs. Pour en savoir plus visitez la vitrine de la Table : http://www.tcvcm.ca/



LES MEMBRES DE LA TCVCM

Organismes pour femmes violentées

- Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec.
- ⇒ Le Centre des femmes de Montréal
- ⇒ Les maisons de l'Île
- ⇒ SOS Violence conjugale

Organismes pour conjoints ayant des comportements violents

- ⇒ PRO-GAM
- ⇒ Service d'Aide aux Conjoints

Les clientèles avec des besoins particuliers

- ⇒ Centre de solidarité lesbienne (CSL)
- ⇒ Maison des femmes sourdes de Montréal

Secteur santé et service sociaux

- ⇒ Agence de la Santé et des Services Sociaux de Montréal
- ⇒ Centre de jeunesse de Montréal- Institut Universitaire
- ⇒ Centre de la jeunesse et de la famille BATSHAW
- ⇒ Centre de Santé et des Services Sociaux Cœur de l'Île

Organismes ethnoculturels

- ⇒ Femmes du monde de Côte-des-Neiges
- ⇒ Le Bouclier d'Athéna services familiaux

Secteur justice

- ⇒ Cour municipale de Montréal Division des affaires pénales et criminelles
- ⇒ Cour du Québec-Bureau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
- ⇒ Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)
- ⇒ Magistrature de la cour du Québec
- ⇒ Asssociation québécoise Plaidoyer-Victimes

Secteur sécurité publique

- ⇒ Bureau des services aux victimes du Service correctionnel du Canada (SCC)
- ⇒ Bureau National pour les victimes d'actes criminels
- ⇒ Service de police de la Ville de Montréal
- ⇒ Service correctionnels du Québec-Région de Montréal

Secteur éducation

- ⇒ Direction régionale de Montréal-Ministère de l'éducation du Québec
- ⇒ Université Mc Gill- École de Service social
- ⇒ Centre de recherche inter— disciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)





Quelques représentantes et représentant des membres de la TCVCM

INTRODUCTION

La violence conjugale à Montréal, est une problématique dont l'ampleur et la complexité suscitent la mobilisation des différents acteurs pour une action collective et complémentaire, dans une optique ultime d'élimination.

Ainsi, le plan triennal dont s'est doté la Table (2011-2014) propose une approche intégrée de la problématique de la violence conjugale de même que la prise en compte des besoins de toutes les catégories de personnes victimes ou agresseurs /es aux prises avec la violence conjugale.

« Consolider la concertation régionale multisectorielle en matière de violence conjugale à Montréal »



S'appuyant sur les orientations de la politique gouvernementale en matière de violence conjugale « prévenir, dépister et contrer la violence conjugale» la Table s'est fixée comme objectifs de :

- ⇒ Consolider la concertation régionale multisectorielle en matière de violence conjugale à Montréal;
- ⇒ Favoriser une démarche globale d'analyse et d'actions visant l'élimination de la violence conjugale, la protection des femmes et des enfants et la responsabilisation des agresseurs et agresseures;
- ⇒ Prendre en compte les besoins spécifiques des différentes populations en contexte de violence conjugale.

Ce rapport présente les actions et les activités menées au cours de l'exercice 2012-2013 qui s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan triennal et l'atteinte des objectifs fixés. Il porte notamment sur la concertation et mobilisation régionale autour des enfants exposés à la violence conjugale; les tribunaux spécialisés en violence conjugale; la supervision des droits d'accès; la violence conjugale chez les 18-24ans à Montréal; les personnes ayant des besoins particuliers en contexte de violence conjugale; la violence conjugale dans les communautés ethnoculturelles, et, enfin, le portrait et l'analyse de l'offre et de l'articulation des services en violence conjugale.

I. PROTOCOLE DE COLLABORATION INTERSECTORIELLE POUR LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE (PEEVC)

La mise en évidence de la problématique des enfants exposés à la violence conjugale est étroi-

tement liée à la reconnaissance de l'ampleur du phénomène de la violence exercée à l'endroit des femmes dans le cadre de la famille et à l'identification des formes multiples de violence subie.

L'une des priorités de la Table pour la période couverte par ce rapport a été de soutenir le développement d'une offre de services adaptés et spécifiques aux enfants exposés à la violence conjugale par l'implantation du Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale (PCEEVC). Cette volonté est partagée par plus de 40 établissements et organismes qui se sont engagés à assurer l'implantation du Protocole ainsi que sa viabilité dans leur milieu.

« Plus de 40 établissements et organismes se sont engagés à assurer l'implantation du Protocole ainsi que sa viabilité dans leur milieu »

I.1. IMPLANTATION DU PROTOCOLE



Le Protocole est implanté sur l'ensemble des territoires des Centres de santé et de services sociaux de Montréal (CSSS). Il vise à assurer la sécurité et la protection des enfants exposés à la violence conjugale et à permettre des interventions concertées et cohérentes auprès de ces derniers.

L'implantation est faite par 40 établissements et organismes qui en assurent le déploiement et la viabilité dans leur milieu. Il s'agit des CSSS, du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire,

du Centre de la jeunesse et de la famille BATSHAW, des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale, des organismes œuvrant auprès des conjoints violents et Côté Cour, service d'aide psycho-socio-judiciaire à la cour municipale et à la cour du Québec.





« Faciliter la liaison et les échanges pour une meilleure connaissance des mandats et des rôles des partenaires du PEEVC »

I.2. SUIVI DE L'IMPLANTATION DU PROTOCOLE

Le comité régional de suivi, composé de représentants des six partenaires, a coordonné les travaux d'implantation et de déploiement du protocole chez tous les acteurs concernés du territoire montréalais, à travers les quatre comités sous - régionaux. Le comité régional de suivi a tenu une rencontre en janvier 2013. Cette rencontre a été l'occasion de suivre le processus d'implantation du Protocole par les différents comités sous - régionaux.

Le passage en revue des rapports des délégués a permis d'identifier les progrès et les défis à l'implantation et la consolidation de la collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale. En plus, la rencontrer a été l'occasion de faciliter la liaison et les échanges pour une meilleure connaissance des mandats et des rôles des partenaires du PEEVC. Dans l'optique de coordonner l'aspect clinique de l'implantation, la TCVCM a désigné une responsable clinique du Protocole.





I.2.1. LE SÉMINAIRE CLINIQUE

Un séminaire clinique a été organisé le 3 octobre 2012, à Montréal, sous le thème « Intervenir auprès des enfants exposés à la violence conjugale ou à la violence post-séparation». Il a rejoint 24 intervenants et intervenantes provenant d'institutions et d'organismes appelés à offrir des services aux enfants exposés à la violence conjugale et à leurs parents. Il s'agit notamment des maisons d'hébergement, des organismes pour conjoints ayant des comportements violents, des CSSS, des Centres de jeunesse, de Côté Cour et du SPVM.



Séminaire clinique sur le thème : « Intervenir auprès des enfants exposés à la violence conjugale ou à la violence post-séparation»

« Améliorer les services offerts aux enfants exposés et à leurs parents aux prises avec la violence conjugale ou avec la violence post séparation. »



Le séminaire clinique a été dirigé par Christiane Boucher et Huguette Laurin, intervenantes à L'Autre Escale, organisme communautaire qui offre une aide spécialisée aux enfants, adolescentes et adolescents présentant des problèmes de santé physique et psychologique et des difficultés comportementales et relationnelles associés au fait qu'ils ont été ou sont exposés à la violence conjugale et à la violence post-séparation. Les mères y reçoivent également aide et soutien en regard des conséquences de ces violences sur la qualité du lien avec leur enfant.

Cette rencontre a été l'occasion, pour les participantes et participants, de renforcer leurs habiletés d'intervention auprès des enfants , des adolescentes et des adolescents exposés à la violence conjugale. Ceux-ci ont jugé que le séminaire clinique leur a permis d'élargir leurs connaissances sur l'intervention psychosociale auprès des enfants exposés à la violence conjugale.





I.2.2. LES COMITÉS SOUS RÉGIONAUX

« Une importante mobilisation, de l'intérêt pour le Protocole et la prise en compte des besoins spécifiques des enfants exposés à la violence conjugale» Les quatre comités sous régionaux (Nord, Sud, Est et Ouest) se sont vus confiés le mandat de faciliter la liaison entre les partenaires pour assurer la cohésion des services et les échanges permettant une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des enfants exposés à la violence conjugale dans l'intervention. Pour la période couverte par ce rapport, trois comités sous régionaux sur quatre ont fixé et tenu leurs rencontres. On estime que 75% des rencontres planifiées ont été tenues et que le taux de participation aux rencontres est de 70%. Il faut toutefois noter une baisse de participation au cours du printemps 2013, probablement liée à la transition dans la coordination de la TCVCM.



Selon les intervenantes, les intervenants, le PEEVC est un outil de travail important qui peut contribuer à améliorer la prise en compte des besoins spécifiques des enfants dans l'intervention en violence conjugale, ainsi que la compréhension commune de la problématique des enfants exposés à la violence conjugale.

Les rencontres des comités sous régionaux ont permis une meilleure compréhension des mécanismes d'intervention et des différentes structures. Les acteurs et les intervenants se connaissent mieux et comprennent plus clairement ce qui est fait par les unes, et par les autres. En plus, les comités sous régionaux ont servi, au cours de l'année écoulée, d'espace de discussions cliniques, ce qui a permis d'enrichir l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale.



I.2.3. SOUTIEN CLINIQUE À L'IMPLANTATION DU PEEVC

Le suivi de l'implantation du PEEVC montre qu'une connaissance pratique et intégrée de l'articulation des mandats et du fonctionnement de l'ensemble des organisations facilite son utilisation par l'ensemble des partenaires. De plus les intervenants impliqués dans l'implantation ont besoin de se référer à des outils et à des connaissances théoriques sur la question.

Le site internet de la Table est mis à contribution pour apporter un soutien clinique aux intervenants qui utilisent le PEEVC. La coordination clinique du PEEVC a regroupé un ensemble d'outils éprouvés développés dans le cadre de différents programmes d'intervention en faveur des enfants exposés à la violence conjugale. Ces outils seront mis à la disposition des intervenants sur le site de la Table dès l'automne, avec la permission des auteurs/ res et des organismes les ayant développés.

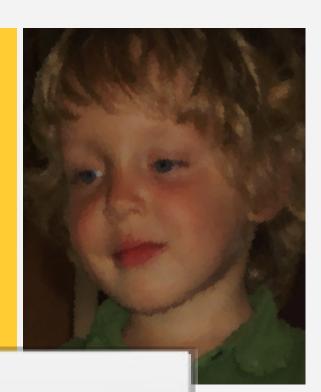


Des outils développés dans le cadre de différents programmes d'intervention en faveur des enfants exposés à la violence conjugale disponibles sur

http://www.tevem.ca







Les comités sous régionaux peuvent émettre des avis cliniques sur des cas réels

Dans le comité sous-régional Sud, des discussions cliniques autour d'un cas réel ont permis d'apporter une contribution à des intervenants/es aux prises avec une situation critique liée aux enfants exposés à la violence conjugale.

I.2.3. EFFETS DE L'IMPLANTATION DU PEEVC

nants:

Le comité de suivi a noté que les membres des comités sous régionaux ont développé une compréhension commune de l'exposition à la violence et développé une meilleure cohésion. Voici les principaux effets observables du PEEVC par les intervenantes et les interve-

- ⇒ Une importante mobilisation et de l'intérêt pour le Protocole et la prise en compte des besoins spécifiques des enfants exposés à la violence conjugale.
- ⇒ Une amélioration de la collaboration multisectorielle; les intervenants impliqués dans les différents comités sous régionaux ont une meilleure connaissance du mandat des différents partenaires, ce qui facilite la circulation de l'information.
- ⇒ Le renforcement des capacités des membres en intervention auprès des enfants exposés
 à la violence conjugale, notamment par des discussions et les échanges cliniques.
- ⇒ Une amélioration dans les pratiques des policières et des policiers au regard de la prise en compte des besoins spécifiques des enfants exposés à la violence conjugale.
- ⇒ Intégration des principes du PEEVC dans les pratiques d'intervention, notamment dans les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.
- ⇒ Une grande sensibilité à la collaboration ainsi qu'une bonne circulation de l'information sur l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale au sein des équipes.
- ⇒ Des espaces privilégiés pour aborder des enjeux en intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale sont créés à travers les comités sous régionaux.



« Les intervenants impliqués dans les comités sous régionaux ont une meilleure connaissance du mandat des partenaires »







I.2.4. DÉFIS À L'IMPLANTATION DU PEEVC

Certaines circonstances ont entravé le bon fonctionnement des équipes et réduit l'impact positif de la mise en œuvre du PEEVC. Durant la période couverte par ce rapport, notamment en 2013, les problèmes des comités sous régionaux se sont manifestés par :

- ⇒ La baisse de la motivation de l'implication des personnes;
- ⇒ La difficulté de respecter les calendriers des rencontres;
- ⇒ Le désistement, la démobilisation et le désengagement de représentants et de structures au sein de certains comités sous régionaux;
- \Rightarrow La perte de synergie.

Ont été identifiés comme défiant l'implantation du PEEVC :

- ⇒ L'urgence de prendre en compte le mandat et la structure de certaines organisations parties prenantes au protocole telle que le SPVM, le CJM, les CSSS afin d'identifier une personne dont la position dans l'organisation permet d'assurer de manière effective le rôle d'agent multiplicateur;
- ⇒ La nécessité de considérer, pour mieux les gérer, les divergences de vue et de positionnement idéologique autour de la violence conjugale et de l'action en faveur des enfants exposés, ainsi que la diversité d'approche en intervention.
- ⇒ La nécessité d'assurer une animation continue autour du PEEVC tout en faisant attention au roulement du personnel au sein des organisations dans la désignation des membres des comités sous régionaux ;
- ⇒ La nécessité de maintenir des échanges et des discussions cliniques et d'organiser le transfert de l'information au sein des organisations, et, entre les comités sous régionaux ;
- ⇒ L'urgence de répondre au besoin d'outils et de soutien clinique en intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale exprimé par les intervenantes et intervenants de différents structures ;
- ⇒ L'urgence de soutenir la structuration et la répartition claire des tâches au sein des comités sous régionaux ainsi que le développement d'un plan d'action ou d'un plan de travail pour la mise en œuvre du protocole au niveau des comités sous régionaux.

« Prendre en compte, pour mieux les gérer, les divergences de vue et de positionnement idéologique autour de la violence conjugale »



I.2.5. PERSPECTIVES D'ACTION

Le comité de suivi a révisé ses orientations afin de s'adapter au contexte, aux besoins et à l'évolution de la dynamique partenariale relative aux enfants exposés à la violence conjugale. Ces ajustements s'avèrent nécessaires afin de permettre la poursuite de la concertation et de la mobilisation pour des services adaptés à ces enfants.



Intervenant au séminaire clinique

S'adapter au contexte, aux besoins et à l'évolution de la dynamique partenariale relativement aux enfants exposés à la violence conjugale.

Pour améliorer et consolider les effets de l'implantation du PEEVC, le comité de suivi envisage :

- ⇒ De soutenir le développement d'un guide d'utilisation du PEEVC, ainsi qu'une version conviviale du Protocole dans l'optique d'améliorer sa compréhension par tous et toutes.
- ⇒ De recommander aux organismes partenaires, de s'assurer que la responsabilité dans l'implantation du PEEVC soit reliée à une fonction et non pas à une personne ; ceci permettrait d'atténuer l'impact du roulement du personnel sur l'efficacité de l'implantation du protocole.
- ⇒ De maintenir et de soutenir les échanges et discussions cliniques au sein des comités sous régionaux ainsi que l'organisation de 4 séminaires cliniques.
- ⇒ De favoriser l'appropriation et le transfert de connaissances par la diffusion d'articles, rapports de recherches, outils, et d'organiser une journée d'étude intersectorielle sur la problématique des enfants exposés à la violence conjugale.
- ⇒ De mettre en œuvre les moyens pour assurer la présence d'une personne responsable de la coordination générale et de la logistique de fonctionnement des comités sous régionaux.
- ⇒ De tenir une rencontre de suivi à l'automne .
- ⇒ De revoir la composition du comité de suivi dans l'optique de lui assurer un fonctionnement efficace et efficient.



II. TRIBUNAUX SPÉCIALISÉS EN VIOLENCE CONJUGALE

Durant la période couverte par ce rapport, la Table a poursuivi son travail de documentation, de recherche et de consultation pour développer l'argumentaire nécessaire afin de faire progresser la réflexion et le développement de tribunaux spécialisés en violence conjugale.

En matière de violence conjugale, l'adoption des tribunaux spécialisés constitue une bonne pratique offrant des mécanismes conçus pour s'attaquer à la nature unique de la violence conjugale.

Pour la TCVCM, en matière de violence conjugale, les tribunaux spécialisés constituent, et de loin, l'une des meilleures « bonnes pratiques » offrant des mécanismes conçus pour s'attaquer à la nature unique de la violence conjugale. Diffé-



rents modèles ont été implantés et évalués dans plusieurs provinces canadiennes au cours des 20 dernières années et peuvent servir de référence pour développer un modèle québécois répondant à des objectifs de protection des victimes, de responsabilisation des agresseures et des agresseurs.

La TCVCM a formulé une recommandation à cet égard, puisque que ses membres croient que le Québec est parvenu à cette étape de son développement en matière de mécanismes de judiciarisation de la violence conjugale. La TCVCM est disposée à participer à un groupe de travail qui saura faire avancer la mise en route d'un modèle québécois de tribunaux spécialisés en violence conjugale.





PRATIQUE EXEMPLAIRE

Apprendre de l'expérience des autres provinces du Canada et d'autres pays

La TCVCM a entrepris un profond travail de documentation pour s'inspirer des expériences des autres provinces du Canada et d'autres pays, afin de bâtir l'argumentaire nécessaire à la mise en route du processus de développement d'un modèle québécois de tribunaux spécialisés en violence conjugale.



I.1. INFORMATION DISPONIBLE SUR LES EXPÉRIENCES CANADIENNES ET ÉTRANGÈRES

Un tribunal spécialisé en violence conjugale constitue une réponse innovatrice du système juridique dans plusieurs provinces canadiennes, états américains et autres pays dont l'Espagne et le Brésil; c'est aussi une approche collaborative, multidisciplinaire de traitement des dossiers offrant de services connexes dont le soutien aux victimes, des programmes de traitement des contrevenants, des unités de police spécialisées, des procureurs de la Couronne assignés à ces causes et des agents de probation spécialisés. L'information collectée et disponible sur les tribunaux spécialisés en violence conjugale concerne le « Dossier criminel en violence conjugale », la sentence en violence conjugale, et la collaboration de la justice pénale dans les causes liées à la violence conjugale.



« Un tribunal spécialisé en violence conjugale constitue une réponse innovatrice du système juridique dans plusieurs provinces canadiennes, états américains et autres pays »

II.2. PERSPECTIVES D'ACTION POUR LES TRIBUNAUX SPÉCIALI-SÉS EN VIOLENCE CONJUGALE

- ⇒ Redynamiser le comité de travail sur les tribunaux spécialisés en violence conjugale
- ⇒ Planifier la tenue d'une 2e journée d'étude sur les tribunaux spécialisés en violence conjugale permettant de comparer et d'analyser les différents modèles présentés.
- ⇒ Poursuivre la documentation et la collecte d'expérience et de modèles de tribunaux spécialisés en violence conjugale pour alimenter le débat et consolider l'argumentaire.
- ⇒ Envisager la mise sur pied d'un groupe de travail avec le gouvernement pour faire avancer la question d'un modèle québécois de tribunaux spécialisés en violence conjugale.
- ⇒ Participer à la réflexion sur les tribunaux spécialisés en concertation avec les partenaires impliqués dans le processus.



III. SUPERVISION DES DROITS D'ACCÈS

Durant la période couverte par ce rapport, les actions entreprises par la Table sur les services de supervision des droits d'accès (SDA) se sont articulées autour d'un plaidoyer pour l'élaboration de l'offre qualitative de services pour la région montréalaise. La TCVCM a :

- ⇒ Engagé des échanges directs avec les institutions gouvernementales concernées, notamment le Secrétariat à la Condition féminine, et la directrice des programmesservices de l'Agence pour accélérer la prise de mesures officielles améliorant l'offre de services en matière de SDA.
- ⇒ Participé aux rencontres du comité de suivi de l'Agence SSS de Montréal sur la supervision des droits d'accès.
- ⇒ Formulé des recommandations à l'Agence SSS de Montréal et au Comité de suivi SDA.
- Assuré la promotion des recommandations du Rapport du comité sur les droits d'accès supervisés en situation de violence conjugale présenté au comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle dans le cadre des consultations sur le plan d'action gouvernemental en violence conjugale 2012-2017;
- ⇒ Mené des actions collectives ; en effet, la Table, le Regroupement des organismes communautaires familles de Montréal (ROMFM) et le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) ont fait cause commune et rédigé conjointement une lettre aux ministres de la Santé et Services sociaux, de la Justice de la Famille et au ministre responsable de la région de Montréal afin de partager leurs préoccupation et , proposer un modèle montréalais d'organisation de services. L'Agence SSS de Montréal a été interpellée dans une correspondance pour une amélioration des services de SDA offerts à Montréal. Il y a été proposé de revoir le cadre d'organisation des services pour mieux répondre aux besoins de sécurité des personnes concernées. Un communiqué de presse a été rédigé et publié en réaction à la diffusion du reportage de l'Enquête sur la SDA.





Recommandations formulées par la TCVCM sur la SDA

Recommandations de la TCVCM à l'Agence SSS et au Comité de suivi SDA :

- Améliorer la transmission d'informations en faisant parvenir toutes les informations pertinentes et nécessaires au suivi du fonctionnement des services sur l'île de Montréal comme par exemple : réduire au minimum le nombre de rencontres en sous-comités, nous faire connaître la teneur des plaintes reçues en lien avec le service, connaître le contenu des évaluations annuelles des organismes offrant les services, connaître le contenu des ententes de services convenues avec les organismes.
- ⇒ Augmenter le nombre de rencontres du comité afin d'assurer le service sur toute l'île, la qualité et l'uniformité des services offerts, le support et l'encadrement aux organismes dans le besoin, la transmission des informations pertinentes aux différents partenaires impliqués (CSSS, organismes SDA, Cour supérieure et avocats, TCVCM, ASSSM…)
- Engager des échanges direct avec les institutions gouvernementales afin d'accélérer la prise de mesures officielles améliorant l'offre de services en matière de SDA.
- Avoir un droit de regard sur la formation offerte aux organismes SDA et en faire le suivi auprès de ceux-ci afin d'assurer tout le professionnalisme nécessaire tant dans l'observation que dans le contenu des rapports d'observation.
- ⇒ S'assurer que le guide des normes est respecté et que les situations problématiques y soient soulevées.
- ⇒ Mettre en place des mécanismes facilitant le transfert d'information entre les multiples établissements impliqués dans le service et ainsi faciliter l'accès aux services pour les familles.
- ⇒ Éclaircir la procédure de plainte pour tous les partenaires et en informer la clientèle.



Recommandation de la TCVCM et ses partenaires au Ministre de la Justice et à l'Agence SSS sur la SDA :

- Confier le mandat des SDA à un seul organisme spécialisé dans ce service pour assurer le développement et le maintien de la qualité de ce service psychosocial sensible pour l'ensemble de la région de Montréal;
- S'assurer que cet OSBL est géré par un conseil d'administration composé à parts égales de représentantes et représentants des institutions impliquées, des milieux communautaires et des usagères et usagers.
- 3. Octroyer un financement récurrent, indexé à la mission de l'OSBL responsable.
- Nommer un seul établissement de la région de Montréal responsable du service et établir un lien d'imputabilité clair, conformément à l'article 108 de la LSSSS.

Nommer un seul établissement de la région de Montréal responsable du service et établir un lien d'imputabilité claire, conformément à l'article 108 de la LSSSS.

III.2. PERSPECTIVES

Pour le prochain exercice, et dans le cadre de la mise en œuvre de son plan triennal 2011-2014, la TCVCM envisage :

- ⇒ Poursuivre la participation aux travaux du comité de suivi de l'Agence SSS de Montréal chargé d'encadrer les modalités de collaboration entre les organismes publics et communautaires en matière de supervision de droits d'accès (SDA) à Montréal.
- ⇒ Assurer le suivi des recommandations et les positions de la Table et visant l'organisation de services sécuritaires pour les enfants, les victimes de violence conjugale et les intervenantes et intervenants dans les ressources SDA.
- ⇒ Promouvoir les recommandations contenues dans le Rapport du comité sur les droits d'accès supervisés en situation de violence conjugale de la Table auprès des autres instances jugées appropriées par les membres de la Table.





Faire cause commune

Dans une démarche de concertation, la Table a fait cause commune avec le ROMFM et le RIOCM pour prendre position en faveur d'une réorganisation des services de supervision des droits d'accès, afin d'assurer la sécurité, la neutralité et la qualité des services en la matière.



IV. VIOLENCE CONJUGALE CHEZ LES 18 À 24 ANS DE MONTRÉAL

Dans le cadre de son plan triennal 2011-2014, la Table de concertation en violence conjugale de Montréal a adopté un objectif concernant la prévention et l'intervention des jeunes de 18-24 ans de Montréal en matière de violence conjugale. Au cours de cet exercice, la Table a soutenu une réflexion sur cette problématique.

Ce travail a permis d'établir que les jeunes de 18 à 24 ans sont un des groupes qui encoure davantage le risque de subir de la violence, précisément de la violence conjugale. Au Québec, ce sont les personnes de ce groupe d'âge qui enregistrent les plus hauts taux d'infractions commises dans un contexte conjugal.



« Les jeunes de 18 à 24 ans sont un des groupes qui encoure davantage le risque de subir de la violence»

Le projet « Génération Net », qui vise la conception d'une campagne de sensibilisation interactive sur la violence conjugale et la violence entre partenaires intimes par et avec les jeunes de 18 à 24 ans de Montréal a été élaboré. Le caractère novateur et interactif de cette initiative a retenu l'attention de l'Agence SSS.

PERSPECTIVE D'ACTION

La TCVCM envisage de soumettre une demande de subvention à l'Agence SSS de Montréal pour la mise en œuvre du projet « Génération Net », pour une campagne de sensibilisation interactive sur la violence conjugale et la violence entre partenaires intimes par et avec les jeunes de 18 à 24 ans de Montréal.



V. PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE

Dans son plan triennal 2011-2014, la Table fait de la prise en compte des personnes ayant des besoins particuliers, un de ses objectifs stratégiques. Il s'agit de soutenir le développement d'une intervention intégrant systématiquement les besoins spécifiques des femmes et des hommes qui cumulent différents facteurs de vulnérabilité en contexte de violence conjugale. Ce sont, notamment, des femmes âgées, des femmes handicapées, des femmes autochtones, des femmes immigrantes et des Québécoises de communautés culturelles, des lesbiennes, des gais et des hommes violentés.



« Soutenir le développement d'une intervention intégrant systématiquement les besoins spécifiques des femmes et des hommes qui cumulent différents facteurs de vulnérabilité en contexte de violence conjugale »

Shane B. O'Brien. Liam B. O'Brien et leurs mères

Durant la période couverte par ce rapport, la Table a entrepris de :

- ⇒ Documenter les besoins des victimes et de leurs enfants ayant des besoins particuliers en contexte de violence conjugale
- ⇒ Développer des outils d'information pour les femmes immigrantes et de communautés ethnoculturelles de Montréal sur les ressources d'aide en violence conjugale.
- ⇒ Outiller les intervenantes et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, les policières, les policiers et les autres ressources d'aide aux victimes de violence conjugale.
- ⇒ Contribuer à l'amélioration des connaissances et à l'adaptation de l'intervention relative aux femmes et aux hommes qui cumulent divers facteurs de vulnérabilité en contexte de violence conjugale.





V.I. SENSIBILISER, INFORMER

Pour la TCVCM, les besoins particuliers en matière de service et d'intervention en violence conjugale reflètent des marginalités de la «norme sociale» illustrée par une vision hétérosexuelle où le couple est de race blanche, sans difficulté importante au plan physique ou mental et où l'agresseur est un homme et la femme est la victime.

Dans le cadre du renouvellement du plan d'action gouvernemental en violence conjugale 2012-2017 et en collaboration avec le Secrétariat à la Condition féminine, la Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM) a produit des brochures d'information et de sensibilisation à la violence conjugale spécifiquement adressées aux personnes vivant des réalités particulières dans un contexte de violence conjugale de Montréal (TCVCM).

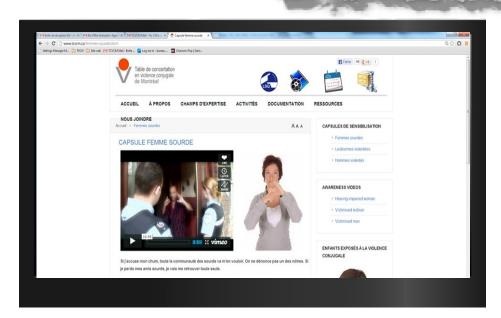
« L'invisibilité de certaines réalités sociales n'est pas exempte de besoins à satisfaire »



Ces brochures d'information et de sensibilisation à la violence conjugale s'adressent aux personnes vivant avec des besoins et des réalités particulières en contexte de violence conjugale; notamment : les femmes âgées, les femmes en situation de handicap, les femmes des communautés culturelles, les femmes immigrantes à statut précaire, les lesbiennes, gais, bisexuels / les, transsexuels / les, les transgenres (LGBT), et les hommes violentés.



Produíre une
version signée du
matériel de
sensibilisation en
violence conjugale



version signée des capsules de sensibilisation disponible sur

http://www.tcvcm.ca/femmes-sourdes.html



V.II. SIX BROCHURES DE SENSIBILISATION POUR LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE

La TCVCM a été sollicitée par le gouvernement du Québec pour produire les contenus de six brochures de sensibilisation en violence conjugale. Pour ce faire, elle a constitué des comités consultatifs d'organisations et de personnes détenant une expertise sur les vulnérabilités de ces groupes au regard de la violence conjugale.



« Certaines personnes, de par leur seule appartenance à un groupe considéré marginal socialement, se trouvent davantage isolées et vulnérables »

Le contenu des brochures démontre la qualité des échanges et la capacité de la TCVCM à concerter différents partenaires autour de problématiques complexes en violence conjugale. La version française des brochures de sensibilisation a été rendue publique lors du lancement du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale, le 6 décembre dernier à Québec. Le site de la TCVCM abrite la version signée, avec un lien sur le site du Secrétariat à la Condition Féminine http://www.scf.gouv.qc.ca/.



Les versions papier en français, anglais et espagnol sont disponibles et les versions électroniques en plusieurs langues sont hébergées sur les sites web du Secrétariat à la condition féminine et de la TCVCM, http://www.tcvcm.ca.



V.III. TRAVAILLER AVEC LES HOMMES VIOLENTS OU VICTIMES POUR ÉLIMINER LA VIOLENCE CONJUGALE

Les services offerts aux hommes, conjoints violents ou agresseurs permettent de prendre en compte, les « différents visages de la violence conjugale ». Pour la Table de concertation en violence conjugale de Montréal, ils sont au nombre des moyens pour lutter contre la violence conjugale. Les organismes intervenant auprès des hommes violents ou victimes de violence conjugale s'impliquent dans les comités et le Conseil d'administration de la Table.



« Les services offerts aux hommes, conjoints violents ou victimes sont au nombre des moyens pour lutter contre la violence conjugale »

Durant la période couverte par ce rapport, les organismes intervenant auprès des hommes violents ont contribué activement à l'implantation du PEEVC, au niveau du comité de suivi et dans les comités sous régionaux. En plus, dans l'esprit de concertation et de partenariat qui anime la Table, une entente de partenariat a été conclue entre le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) et PRO—GAM pour la mise sur pied d'un service d'intervention psychosocial auprès des personnes (hommes et femmes) détenues par le SPVM suite à une plainte de violence conjugale.

Ce service - dénommé Première ligne - est une innovation importante et unique en Amérique du Nord; il est considéré comme la plus grande percée des vingt dernières années en matière d'intervention auprès de conjoints violents.



Dans l'esprit de concertation qui anime la Table, une entente de partenariat a été conclue entre le Service de police de la ville de Montréal et PRO-GAM, pour la mise sur pied d'un service d'intervention psychosocial auprès des personnes (hommes et femmes) détenues par le SPVM suite à une plainte de violence conjugale. Ce service - dénommé Première ligne - est une innovation importante et unique en Amérique du Nord. Il est considéré comme la plus grande percée des vingt dernières années en matière d'intervention auprès de conjoints violents.

VII. PORTRAIT ET ANALYSE DE L'OFFRE ET DE L'ARTICULATION DES SERVICES EN VIOLENCE CONJUGALE SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS



Dans une démarche soucieuse de consolider la concertation régionale multisectorielle en matière de violence conjugale à Montréal, la TCVCM s'active à produire un portrait et une analyse de l'offre et de l'articulation des services en violence conjugale sur le territoire montréalais.

L'exercice couvert par ce rapport a vu :

- ⇒ La production d'un devis de recherche permettant de spécifier les objectifs, orientations et la méthode d'analyse visés par ce projet;
- ⇒ L'adoption par la TCVCM et ses membres du devis de recherche et son adoption par le Comité de coordination de la Table;
- ⇒ L'attribution d'une subvention à la Table par l'Agence SSS de Montréal pour une partie de la réalisation du projet, l'autre partie devant être financée par le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC).

« Produire un portrait et une analyse de l'offre, de la continuité et de l'articulation des services en violence conjugale à Montréal »

PERSPECTIVES

- ⇒ Établir des partenariats avec des chercheurs, des bailleurs de fonds et des organismes subventionnaires afin d'actualiser le projet.
- ⇒ Établir des arrimages avec d'autres structures ayant entrepris une démarche similaire, notamment le CRI-VIF.
- ⇒ Recruter une professionnelle de recherche pour produire un portrait et une analyse de l'offre de la continuité l'articulation des services en violence conjugale à Montréal.



V.IV. COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES ET VIOLENCE CONJUGALE

Pour la TCVCM, les femmes des communautés ethnoculturelles victimes de violence conjugale et leurs enfants sont davantage vulnérables et isolés socialement. Leur sensibilisation ainsi que l'adaptation des services communautaires à leurs besoins figurent parmi ses priorités.

Durant cet exercice la Table s'est attelée à travailler à la prise en compte des besoins spécifiques des femmes des communautés ethnoculturelles aux prises avec la violence conjugale. L'essentiel des actions dans ce volet a porté sur le développement d'outils d'information et de sensibilisation pour les femmes immigrantes et de communautés ethnoculturelles de Montréal ainsi que pour les femmes immigrantes à statut précaire. C'est dans cette optique que le Comité « Communautés ethnoculturelles » a participé aux consultations pour la réalisation des brochures de sensibilisation sur la violence conjugale.



«Brochures en français, anglais, espagnol, roumain, créole, mandarin, italien, portugais, grec, bengali, ourdou, tamoul, disponibles sur www.scf.gouv.qc.ca

La traduction de ces brochures en français, anglais, espagnol, roumain, créole, mandarin, italien, portugais, grec, bengali, ourdou, tamoul, permet de rejoindre et de sensibiliser les personnes appartenant aux différentes communautés ethnoculturelles. La version française a été rendue publique lors du lancement du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale. La TCVCM a travaillé pour le Secrétariat à la condition féminine, afin que des versions spécifiques des brochures destinées aux femmes des communautés ethnoculturelles, ainsi qu'aux femmes immigrantes à statut précaire soient disponibles dans les langues sus - citées sur les sites web Secrétariat à la condition féminine (http://www.scf.gouv.qc.ca) et de la Table (http://www.scf.gouv.qc.ca) et de la Table (http://www.tcvcm.ca/). Les versions papier des brochures en français, anglais et espagnol sont disponibles depuis janvier 2013.



V.IV. COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES ET VIOLENCE CONJUGALE



Prendre en compte les besoins spécifiques des 18-24 ans issus de l'immigration dans la prévention de la violence conjugale chez les jeunes.

PERSPECTIVES D'ACTION

Pour l'exercice 2013-2014, la Table envisage, conformément à son plan stratégique 2011-2014, de poursuivre le développement d'outils d'information pour les femmes immigrantes et de communautés ethnoculturelles de Montréal relativement à la problématique et aux ressources d'aide en violence conjugale.

Elle poursuivra la recherche de financement pour adapter le Carnet de ressources pour les femmes immigrantes et de communautés ethnoculturelles de Montréal.

En plus, la Table s'attèlera à la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes de 18-24 ans issus de l'immigration dans la mise en œuvre du projet « Génération net ».



যিদ আপিন



Se você é

PRATIQUE EXEMPLAIRE

如果你是一位

Briser la barrière linguis-tique pour les femmes des communautés ethnoculturelles



Yon fanm imigran



நீங்கள்

μετανάστρια

VIII VIE ASSOCIATIVE

VIII.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la TCVCM s'est réuni en session ordinaire six fois au cours de la période couverte par ce rapport. Ces rencontres ont été l'occasion de prendre des mesures importantes et nécessaires au bon fonctionnement de la Table.



Voici les principales décisions prises par le CA de la TCVCM durant cet exercice.

- ⇒ Élection d'une nouvelle membre au CA, en application de l'article 4.2 des règlements généraux définissant la composition du conseil d'administration et de l'article 4.3.1 précisant la durée du mandat au conseil d'administration. Le CA a nommé Madame Claudine Simon de Côté cour, pour un mandat de 2 ans avec un statut d'administratrice.
- ⇒ Le CA a entériné le recrutement d'une nouvelle coordonnatrice, Mme Marie Pascaline Menono, en remplacement de Mme Monique Villeneuve.
- ⇒ Dans le cadre du suivi de la réalisation du plan d'action annuel de la Table, le CA a :
 - Validé le devis de recherche « Portrait et analyse de l'offre et de l'articulation des services offerts par les ressources en violence conjugale à Montréal », et, entériné les démarches de recherche de financement auprès de bailleurs de fonds.
 - Validé le projet « Génération Net, » et entériné les démarches pour la recherche de financement auprès de bailleurs de fonds en vue de sa réalisation;
 - Nommé Mme Vicki Zorbas comme responsable clinique du Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale (PEEVC) pour la TCVCM.



VIII.2. LE COMITÉ DE COORDINATION (COCO)

Dans le cadre de la réalisation de sa mission de suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la TCVCM, le Comité de Coordination s'est réuni 12 fois en sessions ordinaires et extraordinaires, avec un taux de participation des membres de près de 99%. Il a assuré, la coordination du travail des comités, l'élection des officières et des officiers, la préparation et le suivi de la



Les membres du Comité de coordination de la TCVCM., Monique Villeneuve et Marie Pascaline Menono, ancienne et nouvelles coordonnatrices

mise en œuvre du plan d'action 2012-2013, la planification des réunions du Conseils d'administration, le suivi et l'appui à la gestion administrative et financière.

L'essentiel des décisions prises par le CoCo en 2012-2013 a porté sur L'adoption d'une politique relative aux demandes d'appui formulées par ses membres, l'élection des nouveaux membres au CoCo, le recrutement d'une nouvelle coordonnatrice de la TCVCM, le suivi du développement des projets de la TCVC ainsi que des demandes de subvention et les ententes de partenariats, le suivi de la gestion des ressources financières.



DÉCISIONS IMPORTANTES PRISES PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DURANT L'EXERCICE 2012-2013

- ⇒ Adoption d'une politique relative aux demandes d'appui formulées par ses membres. Un élément relatif à la gestion des demandes d'appui formulées par les partenaires été ajouté aux principes directeurs de la TCVCM après avoir reçu l'aval des membres.
- ⇒ Élection des nouveaux membres au CoCo, considérant l'article 5.3 des Règlements généraux, procédé à l'élection de trois nouveaux membres représentant les secteur justice, santé et services sociaux pour un mandat de 2 ans.
- ⇒ Recrutement d'une nouvelle coordonnatrice de la TCVCM, Mme Marie Pascaline Menono, en remplacement de Mme Monique Villeneuve, et, révision du contrat de travail de la coordonnatrice de la TCVCM.
- ⇒ Suivi du développement des projets de la TCVC ainsi que des demandes de subvention et les ententes de partenariats. Le CoCo a adressé des demandes au Programme Action diversité (PAD); à l'Agence SSS de Montréal, au Fonds régional d'investissement jeunesse, au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, au Fonds régional d'investissement jeunesse, et au FAVAC.
- ⇒ Suivi de la gestion des ressources financières. Suite aux recommandations du comptable, le CoCo a adopté une décision réduisant à une, le nombre de signataires sur les effets bancaires pour le compte de la TCVCM. Il a mis sur pied du comité de vérification interne et transféré la comptabilité de la TCVCM sur le logiciel Simple comptable. Ces modifications ont abouti à la fin du contrat entre la TCVCM et le Service de Paie Desjardins pour la gestion des paies et autres avantages sociaux. Une décision à cet effet a été envoyée au service concerné.

Les priorités de la TCVCM pour l'exercice 2013-2014 s'inscrivent dans la mise en œuvre de son plan triennal 2011-2014. Les actions de la Table poursuivront la consolidation de la concertation multisectorielle, régionale et locale dans l'optique de cerner les enjeux propres à la problématique de la violence conjugale, de déterminer conjointement des priorités d'action en initiant et soutenant des projets concrets visant l'élimination de la violence conjugale, et, d'encourager toute action susceptible d'éliminer la violence conjugale.

Pour permettre l'atteinte de ses objectifs et la réalisation de ses différentes activités, la Table coordonnera divers projets intersectoriels, en collaboration avec ses membres et d'autres partenaires impliqués dans la lutte contre la violence conjugale à Montréal. Voici les priorités 2013-2014.



Enfants exposés à la violence conjugale sur le territoire montréalais



La TCVCM travaillera à renforcer la concertation et mobilisation régionale autour des enfants exposés. Il s'agira d'aboutir à :

- ⇒ Un engagement plus manifeste de la haute direction de chaque partenaire dans le Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale sur le territoire montréalais.
- \Rightarrow Un outil de sensibilisation à l'exposition à la violence conjugale permettant aux partenaires de mieux intervenir sur cette problématique;
- \Rightarrow Un fonctionnement optimal des comités sous régionaux;
- ⇒ La tenue d'une dizaine d'activités cliniques tant locales que régionales en direction des partenaires;

Renforcer la concertation et la mobilisation régionale autour des enfants exposés à la violence conjugale.



Violence conjugale et la violence chez les jeunes de 18 à 24 ans de Montréal

La TCVCM travaille au développement d'une campagne de sensibilisation interactive sur la violence conjugale et la violence entre partenaires intimes par et avec les jeunes de 18 à 24 ans de Montréal. Le projet « Génération net » a été développé à cet effet. La Table envisage, au cours de l'année 2013-2014, par la mise en œuvre du projet « Génération Net » de :

- ⇒ Valider auprès de la clientèle des jeunes de 18 à 24 ans de Montréal l'intérêt à l'égard des messages et des outils de prévention en matière de violence conjugale et de violence entre partenaires intimes actuellement disponibles par le biais d'activités interactives et de groupes de discussion;
- ⇒ Identifier conjointement les messages sociaux et les plates-formes médiatiques susceptibles de rejoindre le plus grand nombre de jeunes de 18 à 24 ans de Montréal;
- ⇒ Développer en collaboration avec des jeunes de 18 à 24 ans de Montréal des contenus et des moyens de communications permettant de rejoindre le plus grand nombre d'entre eux;
- ⇒ Jeter les bases de la campagne de sensibilisation interactive avec les jeunes montréalais de 18 à 24 ans auprès des jeunes, des responsables d'organismes et d'établissements et des intervenantes et intervenants en violence conjugale montréalais.

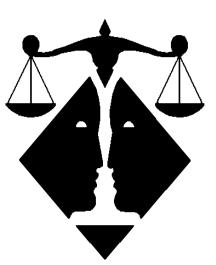


« Concevoir une campagne de sensibilisation interactive sur la violence conjugale avec les jeunes de 18 à 24 ans de Montréal»



Tribunaux spécialisés en violence conjugale

- La Table a identifiés les pratiques exemplaires en matière de tribunaux spécialisés en violence conjugale. Cette année, la Table s'attèlera à :
- ⇒ Redynamiser le comité de travail sur les tribunaux spécialisés en violence conjugale ;
- ⇒ Planifier la tenue d'une 2e journée d'étude sur les tribunaux spécialisés en violence conjugale permettant de comparer et d'analyser les différents modèles présentés;
- ⇒ Collaborer avec les groupes de recherches pour réfléchir sur la faisabilité des tribunaux spécialisés en violence conjugale au Québec.



Droits d'accès supervisés



Poursuivre les actions pour contribuer à améliorer les services en matière de droits d'accès supervisés.

Durant cet exercice la Table poursuivra son action pour améliorer les services en matière de droits d'accès supervisés. Il s'agira notamment de mener des actions visant à :

- ⇒ Promouvoir les recommandations adoptées par la Table concernant l'organisation des services de supervision de droits d'accès (SDA) à Montréal.
- ⇒ Participer aux travaux du comité de suivi de l'Agence SSS de Montréal chargé d'encadrer les modalités de collaboration entre les organismes publics et communautaires en matière de supervision de droits d'accès (SDA) à Montréal.
- ⇒ Assurer le suivi des recommandations et les positions de la Table visant l'organisation de services sécuritaires pour les enfants, les victimes de violence conjugale et les intervenants dans les ressources SDA.
- ⇒ Promouvoir les recommandations contenues dans le Rapport du comité sur les droits d'accès supervisés en situation de violence conjugale de la Table auprès des autres instances jugées appropriées par les membres de la Table.





